

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 septembre 2015

Présents : Tous les conseillers en exercice

Convocation : 03 septembre 2015

Secrétaire : Rachel NACHON

début de séance : 20h00

Approbation du compte-rendu du précédent conseil

1) Urbanisme

- PC 025 631 15 C0006 – Déposé par Mme CAPUT-PELLETIER le 30 juillet 2015 – A n°640 - Construction maison individuelle – instruction en cours.
- PC 025 631 15 C0006 – Déposé par M. ROLLAND et Mme ROBICHON le 31 juillet 2015 – A n°644 – Construction maison individuelle – instruction en cours
- DP 025 631 15 C0012 – Déposée par M. DEVAUX le 13 juillet 2015 – AA n°56 et 57 – Réfection de toiture – Accordée
- DP 025 631 15 C0013 – Déposée par M. TERZULLI le 20 juillet 2015 – AB n°307 et 308 – Réfection escalier extérieur – Accordée
- DP 025 631 15 C0014 – Déposée par M. MARTEAU le 31 août 2015 – AA n°446 – Réfection de toiture – instruction en cours

2) CAGB

• Avis sur le projet de schéma de mutualisation des services

La loi du 16 décembre 2010 prévoit, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, que le Président de l'intercommunalité doit établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres : le schéma de mutualisation (article L.5211.39.1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

I. Contexte et enjeux

La construction de notre intercommunalité s'est accompagnée de la mise en place de plusieurs services partagés entre la CAGB et ses communes membres : - on compte à ce jour près d'une dizaine de services mutualisés entre la CAGB et la Ville de Besançon (et parfois le CCAS), principalement dans le domaine des fonctions support : Informatique, Documentation, Ressources humaines, Moyens Généraux, Achats et commande publique, Topographie et Système d'Information Géographique, Direction Stratégie et Territoire, Recherche de financements européens, Gestion des partenaires extérieurs, - des services partagés entre la CAGB et les communes ont également été développés : assistance technique et administrative pour la conduite des projets d'investissement des communes, Conseil en énergie partagé, Ordriclasse, et dernièrement un service commun en matière d'instruction du droit des sols. L'objectif est de poursuivre cette démarche pour répondre aux grands enjeux de nos collectivités :

- **renforcer l'efficience de nos actions** et de nos organisations et gagner en efficacité, en cohérence et en harmonisation des pratiques,
- **répondre aux besoins de nouveaux services et d'expertise**, pour satisfaire les attentes des habitants, disposer du niveau d'expertise requis par les compétences exercées et les projets de notre territoire, maîtriser la complexité croissante des normes ou faire face au désengagement de l'Etat,
- **optimiser les moyens et les ressources** dans le contexte de forte réduction de nos capacités financières.

II. Les perspectives de nouvelles mutualisations

Le projet de schéma propose de développer les mutualisations autour de trois axes :

- Poursuivre la mise en cohérence des fonctions de gouvernance administrative entre la CAGB et la Ville de Besançon :

De nombreux services sont déjà mutualisés entre la Ville de Besançon et la CAGB et c'est aussi le cas de deux Directeurs généraux adjoints des services (DGAS) en charge des ressources humaines et des finances-conseil de gestion. Une nouvelle étape significative a été franchie dans la convergence des organisations avec la mise en place d'instances paritaires communes à la CAGB, la Ville de Besançon et au CCAS (comités techniques ; comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). Il est proposé de consolider cette évolution vers une gouvernance administrative unique et une administration plus intégrée, par la mise en place d'ici la fin de l'année 2015 d'une Direction générale unique entre la Ville de Besançon et la CAGB.

- Renforcer la mise en commun des fonctions supports entre la CAGB et la Ville de Besançon :

Dans le prolongement des mutualisations déjà effectuées (Informatique, RH...), il est proposé la mise en place de nouveaux services communs permettant de renforcer les expertises et d'harmoniser les champs d'intervention, pour une mise en œuvre prévue au 1er janvier 2016 :

- services des finances et du conseil de gestion,
- services juridiques et services en charge de la préparation et du suivi des assemblées,
- gestion des assurances,
- parc Auto Logistique (activité déjà partagée pour laquelle une mise en conformité juridique est nécessaire).

- Développer la mise en place de services partagés avec les communes de la CAGB :

Le besoin en accompagnement des communes pour leurs opérations d'investissement ayant trouvé une réponse plutôt satisfaisante par le dispositif mutualisé existant, il est désormais envisagé de travailler sur les nouvelles attentes des communes qui ont été regroupées en 6 thématiques (commande publique, juridique, ressources humaines, informatique, technique, transversal). Deux groupes de travail composés d'élus et de techniciens sont constitués et sont chargés de construire d'ici la fin de l'année 2015 des propositions pour préciser les réponses aux besoins des communes d'une part, et approfondir les modalités financières d'autre part.

III. Calendrier et modalités de suivi de la démarche

Le projet de schéma a été présenté en Conférence des maires le 7 mai et au Comité de pilotage « consolidation de l'intercommunalité » le 11 mai. Il est transmis pour avis (avis simple) à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Puis le Conseil communautaire sera invité à adopter définitivement le schéma en novembre. Le contenu du schéma de mutualisation de services n'a pas de caractère prescriptif ni obligatoire. Conformément à la loi, l'avancement de la démarche de mutualisation fera l'objet d'une présentation et d'un débat annuels lors du débat d'orientations budgétaires de la CAGB.

S'agissant d'une démarche évolutive, il sera complété dans le courant du mandat en fonction des nouvelles perspectives et orientations politiques pour notre intercommunalité ou des évolutions législatives. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des points réguliers seront présentés dans les instances politiques compétentes (commissions, bureau de la CAGB) ainsi qu'en Conférences des maires.

Après délibération, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal valide le projet de schéma de mutualisation des services.

• Modification des statuts

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 17 juin 2015 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes par courrier du 2 juillet 2015 et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Conformément à la réglementation, le conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification, qui porte sur les points suivants :

1. Compétence Économie :

- Ajout de la compétence : « **Soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers des actions d'intérêt communautaire** »

- Modification (en gras) de la compétence relative aux infrastructures de réseaux :

« **Etude et participation à la réalisation d'infrastructures de réseaux haut et très hauts débits de télécommunication d'intérêt communautaire.**

Actions de développement de l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'attention des entreprises, administrations, scolaires et du grand public »

2. Compétence Sport

- Ajout de la compétence : « **Soutien aux clubs sportifs de haut niveau** ».

3. Compétence Habitat

- Modification de la compétence relative à l'accueil des gens du voyage :

« **Aménagement et gestion des équipements destinés à l'accueil et au stationnement des gens du voyage (aires d'accueil, aires de grand passage et terrains de délestage)**

Aménagement et gestion de solutions d'habitats destinées à la sédentarisation des gens du voyage (terrains familiaux, habitat spécifique) »

- Suppression de la compétence « Elaboration et suivi d'un observatoire du logement »

4. Compétence Environnement

- Modification de la compétence relative aux énergies renouvelables :

« **En matière d'énergies renouvelables :**

- **Soutien et actions de développement des énergies renouvelables,**
- **Création et gestion d'équipements d'intérêt communautaire** »

- Ajout de la compétence : « **Réalisation d'études sur l'amélioration de la connaissance environnementale du territoire, sur l'adaptation et la vulnérabilité énergétiques et écologiques du territoire face au changement climatique** ».

- 5. Compétence Transports**
- Modification de la compétence Transports urbains : « **Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code** ».
- 6. Compétence Politique de la Ville**
- Modification de la compétence Politique de la Ville :
« **En matière de politique de la ville dans la communauté :**
- **élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;**
- **animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;**
- **programmes d'actions définis dans le contrat de ville** ».
- 7. Autres modifications statutaires**
- Suppression de la compétence : « **Prise en charge des participations communales sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges visées par l'article L.2321-4 du CGCT** ».

- Au sein de l'article 1 « composition et dénomination », les communes d'Auxon-Dessus et Auxon-Dessous sont remplacées par Les Auxons, suite à la création de la commune nouvelle.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une **entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016**.

Après délibération, et à l'unanimité des votants, le conseil municipal se prononce favorablement sur la modification des statuts de la CAGB.

3) Ad'Ap – Accessibilité des bâtiments publics

Sylvain DOUSSE présente le contenu du dossier de demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune et les estimations financières :

- 2016 : Mairie – modification accès bâtiment, modification panneaux affichages, création places parking PMR, modification banque d'accueil secrétariat – estimation 8000 €
- 2017 : Mairie – modification sanitaires – Eglise – création rampe d'accès et modification entrée – estimation 20 200 €
- 2018 : Eglise – création places parking PMR – cimetière – création places parking PMR, stabilisation des circulations – estimation 13 400 €

Après délibération, à 13 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal valide l'agenda d'accessibilité programmée.

4) Indemnités de conseil allouées au Comptable du Trésor

Le Maire lit au Conseillers la lettre de Monsieur Gildas HENRIOT, comptable du Trésor Public de SAINT-VIT s'étonnant de la décision du Conseil Municipal d'une indemnité de conseil de 50 % pour l'année 2014 et leur demandant de changer leur décision. Après délibération, à 9 voix pour, le Conseil maintient sa décision de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % pour l'année 2015. Une réponse au nom des conseillers lui sera adressée afin de lui faire part de leur étonnement suite à cette lettre.

5) Conseil Départemental du Doubs

FSL : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande, faite par le Conseil Départemental, de participation de la commune au Fond de Solidarité pour le Logement.

Ce fond est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote part sur la base de 0,61 € par habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la participation de la commune au FSL pour l'année 2015, soit : 0.61 € x 584 habitants = 356.24 €.

FAAD : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande, faite par le Conseil Départemental, de participation de la commune au Fond d'Aide aux Accédants à la Propriété en difficultés.

Ce fond est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote part sur la base de 0,30 € par habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la participation de la commune au FAAD pour l'année 2015, soit : 0.30 x 584 habitants = 175.20 €.

6) Lotissement

- **Remboursement frais de mise en ligne annonce terrains sur www.leboncoin.fr**

Le Maire expose que Monsieur Sylvain DOUSSE, 2^{ème} adjoint, a dû régler personnellement les mises en ligne des annonces pour la vente des terrains du lotissement sur le site www.leboncoin.fr en juillet et septembre 2015, ce site ne permettant pas le paiement par mandat administratif.

Celui-ci a réglé la somme de 83.04 € que le Maire propose de lui rembourser.

Après délibération, et à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal autorise le remboursement de la somme de 83.04 € à Monsieur DOUSSE.

- **Point sur les ventes de terrains**

Le maire informe qu'il y a eu 4 visites pour les 2 terrains restant sans proposition à ce jour.

7) Gestion locative

- **Création d'une commission « gestion locative »**

Suite à la résiliation du mandat de gestion de l'AIVS pour les 11 logements communaux, il y a lieu de créer une commission « gestion locative », cette gestion étant désormais à la charge de la commune.

Les membres de la commission seront : Maryse VIPREY, Chantal DERAY, Christine PESEUX, Marie-Hélène QUINNEZ, Patrick VERDIER, Georges POITREY

D'autre part, le Maire informe le conseil que le studio 17 Grande Rue est disponible à la location.

8) Rapports commissions et délégations

Pas de rapport

9) Questions diverses

- **Eclairage public** : des devis ont été demandés pour la mise en place d'horloge permettant l'extinction la nuit. Il y aura lieu de prévoir des panneaux réfléchissants indiquant l'extinction.
- **SIVOS** : Marie-Hélène QUINNEZ présente sa démission de titulaire du SIVOS
- **Incivilités** : de nombreuses plaintes ont été enregistrés pendant les vacances concernant le tapage nocturne de jeunes dans le village. Le Maire propose de se renseigner sur la pose de caméra à l'entrée et à la sortie du village.

Fin de séance : 23h00